

Se connecter à l'intranet de CCA
Se connecter au site internet de CCA

- DÉCOUVRIR ▾
- ENTREPRENDRE ▾
- VIVRE ICI ▾
- S'ENGAGER ▾
- SE DÉPLACER ▾



👉 CCA relance ses ventes directes de composteurs

Réduction des déchets : et si vous optiez pour le compostage ? CCA relance ses ventes directes de composteurs, sur rendez-vous. Le saviez-vous ? Le compostage est un bon moyen de réduire sa production de déchets et de bénéficier d'un engrais...

[Lire la suite](#)

ESPACE USAGERS



COVID-19



ACCÈS RAPIDES

- Déchets
- Eau
- Piscines
- Famille
- E-Bus
- FabLab
- Habitat
- Emploi
- Publications
- Contact
- Carto
- Vidéos



👉 Exposition participative "Réserve, ouvre-toi !" Votez dès le 1er mai 2020

Le Musée de Pont-Aven vous invite à choisir les œuvres qui seront présentées au musée, du 17...

[Lire la suite](#)



👉 CLIC : un livret d'activités pour les personnes isolées

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) lance "j'y m'ennuie pas", un livret...

[Lire la suite](#)



👉 Réouverture partielle des déchèteries jeudi 23 avril 2020

Les déchèteries de Concarneau et Trégunc sont rouvertes depuis le jeudi 23 avril 2020 (horaires...



👉 Déchets : infos collectes durant la crise du COVID-19

Vos déchets : à partir du jeudi 23 avril 2020 jour férié Les collectes de déchets du vendredi 8 mai...

NOS PARTENAIRES

-
-
-
-

Le plan d'Édouard Philippe à l'épreuve du Sénat

Le Premier ministre a passé, hier, un après-midi difficile dans l'hémicycle du palais du Luxembourg. Il n'a pas su convaincre les sénateurs. Loin s'en faut. Son plan de déconfinement a été rejeté.

Le lundi 11 mai sera le début de la reprise, « pas le début de l'insouciance ». C'est par ces mots que le Premier ministre a conclu, hier, la présentation de son plan de déconfinement au Sénat, une semaine après l'avoir détaillé devant les députés. Une mission compliquée pour le chef du gouvernement face à une opposition majoritaire.

Si le discours d'Édouard Philippe a profondément évolué sur la forme, en six jours, avec un texte totalement réécrit, le fond reste identique : priorité absolue aux gestes barrières ; port du masque obligatoire dans les transports publics ; développement des dépistages ; reprise progressive de l'école sur la base du volontariat ; poursuite du télétravail là où c'est possible...

Le Premier ministre a également voulu rappeler sa prudence sur le retour à la vie normale. Il sera « très progressif et toujours adapté aux territoires ». Il sera d'ailleurs reporté

de quelques jours à Mayotte, où le virus circule toujours beaucoup. Un nouveau point de situation y est annoncé pour le 14 mai.

Et les plages ?

Édouard Philippe a, cependant, consenti à lâcher un peu de lest par rapport à la semaine dernière : les offices religieux pourraient ainsi reprendre à partir du 29 mai si la situation le permet. Quant aux conseils municipaux élus le dimanche 15 mars dans 30 143 communes, ils pourraient être installés plus vite que prévu en mai... Rien de neuf, en revanche, sur la réouverture des plages !

Le Premier ministre a, par ailleurs, affirmé que la grande distribution « n'a jamais dissimulé de stocks de masques ». Il a aussi indiqué que de nouvelles aides seront dévoilées ce mercredi « au bénéfice des acteurs culturels ». Il a, en outre, annoncé le versement début juin d'une aide de 200 € à 800 000 jeunes précaires ou



Le Premier ministre Édouard Philippe. PHOTO : LUDOVIC MERRA / AFP

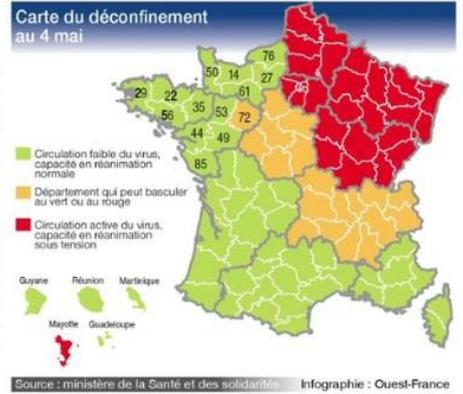
modestes de moins de 25 ans. Répondant, enfin, à l'inquiétude des maires face à la réouverture des écoles, le Premier ministre s'est dit « attentif à la complexité » de ce redémarrage, garantissant aux élus locaux la meilleure protection juridi-

que. Un engagement qui a laissé bien des parlementaires sur leur faim...

Tous les sénateurs en conviennent, ce déconfinement sera très risqué. « Il faut néanmoins rouvrir les portes, malgré les bosses sur la route », insiste Claude Malhuret (Les Indépendants). « Mais il y a beaucoup trop d'incertitude dans les transports publics », s'offusque Philippe Bas (LR).

Patrick Kanner (PS) pense, lui, que la rentrée des classes doit attendre. Quant à Bruno Retailleau (LR), il estime que le protocole sanitaire de réouverture des écoles est « une défausse de l'administration parisienne sur les maires ». Après trois heures et demie de débats, les sénateurs ont rejeté le plan de déconfinement. Par 89 voix contre, 81 pour, 170 abstentions et 4 non votants. Un vote symbolique, mais qui fait mauvais effet.

Yves-Marie ROBIN.



Un retour au travail réglementé mais encore flou

Le ministère du Travail a publié, dimanche, un protocole pour aider les entreprises à protéger leurs salariés. Le texte est parfois complexe. Et le délai d'une semaine pour l'appliquer paraît bien court.

Comment les entreprises pourront-elles rouvrir le 11 mai ? Afin de tenter de clarifier les choses, le ministère du Travail vient de publier un « Protocole national de déconfinement pour les entreprises ». Un texte de 22 pages, destinés à toutes les entreprises, peu importe leur taille, secteur ou implantation. Mais, lundi 4 mai, une certaine confusion régnait encore. L'Union nationale des entreprises de coiffure (Unec) estimant ainsi que « les coiffeurs n'étaient pas concernés par ce protocole ».

Mesures complexes

La confusion est entretenue par la complexité du document. « Non seulement le délai pour l'appliquer d'une semaine est court, mais ce protocole est compliqué à mettre en œuvre », juge Jean-Eudes du Mesnil, secrétaire général de la Confédération des petites et moyennes entreprises (Cpme). « Les fameux 4m² par salarié obligent, dans la distribution, à faire des comptes d'apothicaires. Il faut calculer la surface des rayons, des têtes de gondoles... Ces calculs n'ont jamais été faits et risquent d'évoluer en fonction des produits disposés en rayon », poursuit-il.

Il regrette également les changements d'avis permanents sur la sécurité des masques. Même chose pour le dépistage. « Il est écrit dans ce protocole qu'un salarié peut refuser la prise de température. L'employeur peut alors lui refuser l'accès à son poste de travail, et le



Des employés de Toyota portant des masques, sur le site d'Onnaing (Nord).

PHOTO : SÉBASTIEN COURRIU, EPA/MAXPPP

salarié peut rentrer chez lui et être payé... C'est un peu étrange », regrette également Jean-Eudes du Mesnil.

Cette question de température en amène une, bien plus large : qui est responsable, si un salarié contracte le coronavirus ? « Ce protocole n'a pas de valeur juridique, ce n'est pas un texte de loi. En revanche, il précise ce que doit faire l'employeur pour

garantir la santé et la sécurité des salariés. Et ça, c'est une obligation inscrite dans le Code du travail », détaille Judith Bouhana, avocate spécialisée en droit du travail.

Il est évidemment très complexe de savoir si un salarié a contracté le coronavirus sur son lieu de travail ou non. « En revanche, compte tenu de la manière dont le protocole est rédigé, on peut dire que si l'employeur

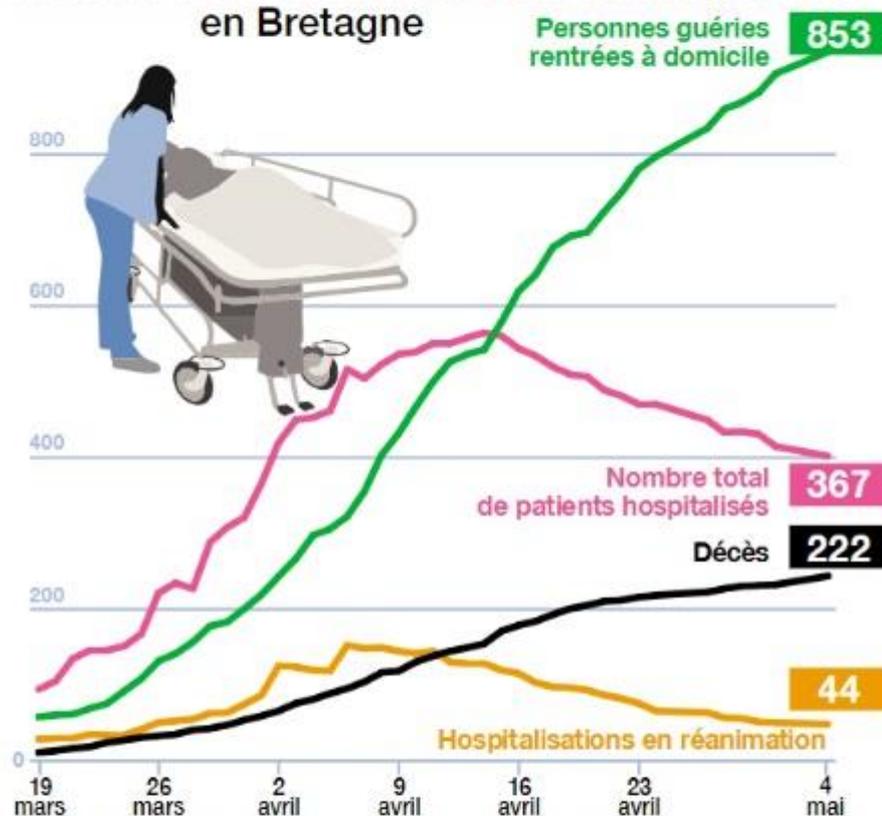
respecte toutes les règles, ce sera très dur pour le salarié de faire condamner l'employeur. Par contre, si l'employeur ne les respecte pas toutes, il sera facilement condamnable. Mais attention, cela reste au juge de trancher », souligne l'avocate. En jeu, rien de moins que la responsabilité civile et pénale des employeurs.

Jean-Marie CUNIN.

Plus de 800 malades de retour à domicile

Le nombre de personnes soignées en réanimation diminue. Mais celui des personnes diagnostiquées positives progresse encore.

Covid-19 : évolution de la situation hospitalière en Bretagne



Décès et personnes guéries : cumuls depuis le début de la pandémie.

Nombre de patients hospitalisés (dont en réanimation) : évolution de la situation journalière.

Source : ARS Bretagne.

Infographie : Ouest-France

SIBRcovid

(PHOTO : OUEST FRANCE)

Pour 853 patients, hospitalisés dans un hôpital breton, la page du coronavirus est en partie tournée. Ils ont pu retrouver leur domicile. C'est ce qu'indique le bilan publié, lundi, par l'ARS. L'Agence régionale de santé souligne aussi la diminution du nombre de patients soignés dans un service de réanimation : ils sont 44 (-2 au cours des 72 dernières heures). Par ailleurs, 323 personnes restent

hospitalisées dans d'autres services que la réanimation.

Quant au nombre de cas, effectivement constatés par un diagnostic biologique, il continue quand même à progresser. Il y en a 2 485 en Bretagne (+46 au cours des trois derniers jours) : 671 (+4) en Ille-et-Vilaine ; 637 (+11) dans le Morbihan ; 584 (+7) dans le Finistère et 380 (+1) dans les Côtes-d'Armor.

Finistère en bref

Une prime pour les salariés du médico-social ?

Vingt associations qui accompagnent des publics vulnérables écrivent à la présidente du Département, Nathalie Sarrabezolles, et au directeur de la délégation territoriale de l'Agence régionale de santé (ARS). En question, la prime promise aux soignants mais pas au monde médico-social. Parmi les signataires, on trouve Don Bosco, les Genêts d'or, Massé-Trévidy, des ADMR, les Papillons Blancs...

« Nos professionnels ont su redoubler d'efforts. Ils se sont retrouvés en première ligne. Cet engagement, qui s'est parfois fait au détriment de leur propre santé, nécessite notre respect et une véritable reconnaissance. [...] Elle ne pourra se limiter à de simples remerciements », soulignent les associations.

« Nos associations sont dans l'incapacité d'assurer une valorisation financière à hauteur de l'enga-

gement de nos salariés-collaborateurs, argumentent-elles. Les récentes annonces du président de la République font état d'une volonté de valoriser les professionnels des hôpitaux et des Ehpad par une prime. Il nous paraît indispensable que le secteur médico-social, dont les services à domicile, soit concerné. »

Les fédérations médico-sociales ont aussi adressé un courrier dans ce sens au président, le 10 avril.

Sur les chantiers, une « hygiène d'hôpital »

La majorité des chantiers ont repris. Avec un cahier des charges lié au Covid-19 à respecter. Exemple sur le chantier de Mer Concept, l'entreprise du navigateur François Gabart.

Reportage

Dans l'immense hall de 2 500 m², quelques salariés de Mer Concept, l'écurie de course au large créée par François Gabart, s'activent déjà. En attendant d'être, enfin, domicile dans le nouveau bâtiment érigé quai Est. « Initialement, une partie de l'équipe devait emménager cinq jours après le début du confinement, explique Corentin Chenais, responsable logistique technique chez Mer Concept. Elle le fera finalement avec un mois et demi de retard. »

Parmi les soixante salariés que compte l'entreprise, seule une douzaine investira une partie de l'imposant bâtiment d'ici la mi-mai. L'autre zone, celle comprenant notamment les bureaux, devrait être achevée d'ici environ deux mois. « On a pris du retard dans la mesure où le chantier a été arrêté durant deux semaines et que, depuis la reprise, on fonctionne avec un nombre restreint de personnes présentes sur le site », note Corentin Chenais.

« On gère les interactions entre chaque personne »

Avant de redémarrer, il a fallu, en effet, répondre à un nouveau cahier des charges en raison du Covid-19. Chargé de la sécurité sur le chantier, Clément Le Fur, coordinateur sécurité protection de la santé (SPS) à l'Apave, a pour mission de le faire respecter. « Mon métier est de prévenir les risques sur le chantier et sur ce qu'on appelle les interventions ultérieures sur ouvrage, explique-t-il. Désormais, je prends également en compte un nouveau type de risques, liés au coronavirus. Pour chacun d'entre nous, ça n'a pas été facile de passer d'une hygiène de chantier à une hygiène d'hôpital ou presque. Comme tout le monde, j'apprends, je découvre. Je regarde des choses auxquelles je ne prêtai pas attention jusque-là. »

Parmi elles, la distanciation entre chaque ouvrier, le port du masque s'il n'est pas possible pour deux personnes d'être éloignées d'un mètre minimum, l'installation de points d'eau permettant de se laver les mains, la



Corentin Chenais (à gauche) et Clément Le Fur sont chargés de veiller au respect des mesures sanitaires. | Photo: David FINEZ

désinfection quotidienne des vestiaires, des sanitaires ou des réfectoires, celle toutes les deux heures des points de contact comme les poignées de porte ou les échelles d'accès... « On a dû modifier le plan général de coordination. Jusqu'à présent, on gérait les interactions entre les entreprises. On gère désormais celles entre chaque personne. »

Sur le chantier de Mer Concept, l'équation a été simple à résoudre. Grâce, notamment, à l'immense surface plancher (3 600 m²) du bâtiment, mais également à l'investissement de chaque intervenant. « Les entreprises qui sont vigilantes concernant les règles de sécurité le sont tout autant concernant le Covid-19. C'est parfois plus difficile avec d'autres, mais ça l'était déjà avant le coronavirus », constate Clément Le Fur.

Ces dernières semaines, le coordinateur SPS n'a toutefois remarqué aucun manquement l'obligeant à demander l'arrêt d'un chantier auprès du maître d'ouvrage. « Le Covid-19 a amené une surcharge de travail

pour les entreprises car elles ont dû s'organiser, mais elles ont toutes joué le jeu. »

« Un travail d'équipe »

Chez les ouvriers, la prise de conscience est également réelle. « C'est un travail d'équipe, souligne Yann Le Goff, plombier chez Prothemis qui intervient sur le chantier de Mer Concept. Une organisation a été mise en place pour qu'on puisse travailler à distance, pour qu'on ne se croise pas... » « Chaque ouvrier a ses propres outils et doit les désinfecter s'il les passe à quelqu'un d'autre », enchaîne Clément Le Fur.

Des mesures ont également été prises pour que, d'ici une dizaine de

jours, les salariés de Mer Concept qui investiront les locaux ne soient pas en contact avec les ouvriers continuant à travailler. « On dispose de deux entrées distinctes avec à chaque fois un point d'eau, du savon et des serviettes jetables », explique Corentin Chenais.

Au final, chacun semble s'être accommodé de ce nouveau mode de fonctionnement. « Il faudra maintenant tenir dans le temps, prévient Clément Le Fur. Et ne pas se focaliser uniquement sur le Covid-19 en oubliant les risques habituels. Le bâtiment reste un secteur source d'accidents. »

Stéphane BACRO.

Ponton

Le ponton qui servira à l'amarrage du trimaran de François Gabart sera installé cette semaine. Il sera constitué de deux pannes de 40 mètres de longueur positionnées en L. Le syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Comouaille est le maître d'œuvre de cet ouvrage qui sera ensuite loué par Mer Concept.

Pays de Concarneau

Les masques enfin en grande surface

Depuis hier, les grandes surfaces vendent à tour de bras les masques chirurgicaux jetables. Il faut, pour beaucoup, les réserver.

À Concarneau

À l'Intermarché de Lanriec, une longue file de clients sont venus récupérer leur commande de masques chirurgicaux jetables. Il fallait au préalable les commander sur le site Internet de l'enseigne, ou en passant commande à l'accueil pour ceux qui faisaient leurs courses dans le supermarché. Les masques se vendaient à prix coûtant à raison de 29,54 € la boîte de 50 unités.

Au Carrefour-City, en centre-ville, les masques, livrés par la centrale, arriveront mercredi et seront mis en vente, dès jeudi, par paquets de 5 ou 10, vendus à l'unité entre 58 et 60 centimes. L'enseigne n'a pas de masques grand public.

Au Centre Leclerc, pas de masque ce lundi. Ils n'arriveront qu'en milieu de semaine prochaine. L'enseigne concarnoïse indique qu'elle recevra beaucoup de livraisons tout au long du mois de mai.

À Rosporden

Le Super U devrait les recevoir cette semaine.

L'Intermarché, à l'instar de celui de Lanriec, proposait des boîtes familiales de 50 unités (29,54 €) à commander sur le site internet du magasin, ou, pour les personnes qui n'ont pas internet, directement à l'accueil ou par téléphone. Un stock a été réservé aux artisans, sous-traitants, producteurs et commerçants locaux. L'enseigne rospordinoise propose également gratuitement des masques solidaires aux normes Afnor,



Les masques sont en vente depuis lundi dans les grandes surfaces du pays de Concarneau.

PHOTO: ARCHIVES

confectionnés par les couturières du pays.

À Trégunc

Au Casino supermarché, les masques sont partis comme des petits pains dès lundi. Le magasin devrait être réapprovisionné prochainement.

À Pont-Aven

À l'Intermarché, les clients ont fait leur commande de masques chirurgicaux sur le site internet du magasin pour avoir droit à leur boîte de 50 unités (29,54 €). Ceux qui n'ont pas internet peuvent passer leur commande par téléphone ou passer à l'accueil.

« Il faut rouvrir les urgences le 11 mai ! »

Le comité de défense de l'hôpital demande au directeur du centre hospitalier de Cornouaille de rouvrir les urgences.



Les urgences de l'hôpital de Concarneau ne fonctionnent plus, tout comme la ligne de Smur. Le comité de défense demande qu'elles soient rouvertes le 11 mai.

[PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE]

Le comité de défense de l'hôpital ne désarme pas. Loin de là. La date du 11 mai qui amorce le déconfinement « suppose, selon lui, que les hôpitaux retrouvent une activité très proche de la normale ».

Le service des urgences de jour de Concarneau, fermé temporairement au début de la crise sanitaire pour renforcer les équipes du centre hospitalier de Quimper « doit donc être rouvert comme promis par le directeur de l'hôpital de Quimper, insistent les membres du comité dans un communiqué. Dans le cas contraire, nous devons en conclure que la crise sanitaire aura été le prétexte idéal pour fermer les urgences de Concarneau.

Selon eux, « une absence de réouverture des urgences mettrait la population de Concarneau et celle de l'agglomération de communes en zone blanche ». Et d'argumenter que « les temps d'intervention seraient rallongés du fait du regroupement du Service mobile d'urgence et de réanimation (Smur) à Quimper. Ce délai supplémentaire entraînant une perte de chance réelle pour les personnes atteintes de pathologies graves de type AVC ou infarctus. »

Alors que le comité de défense se bat depuis des années pour garder un hôpital de proximité de qualité, en demandant la réhabilitation des urgences 24 heures/24 et l'arrivée d'un scanner, il relève que cette « pandémie a mis en évidence à la fois l'état actuel de délabrement de notre système de santé et la nécessité impérieuse de le doter de moyens suffisants en personnel, matériel, lits et services pour répondre aux besoins de la population. Il faut dans cette optique s'attacher particulièrement à l'équipement nécessaire des hôpitaux de proximité – comme ceux de Concarneau et Douarnenez – pour soulager les gros sites hospitaliers saturés. »

Solidaire, le comité de défense rend « hommage à tous les personnels hospitaliers pour leur travail durant cette période particulièrement difficile et dangereuse, mais aussi pour le travail fourni toute l'année dans des conditions de plus en plus difficiles ».

Un bouquet d'initiatives des Amis de la Mapa

Pont-Aven — Les Amis de la Mapa développent plusieurs projets pour alléger le poids du confinement. Parmi eux, des dessins d'enfants, la vidéo mobile et des histoires à construire ensemble.

Depuis le début de l'épidémie, l'association des Amis de la Mapa travaille en lien étroit avec la direction et les animateurs de la maison de retraite pour apporter le plus de réconfort possible aux résidents. Au passage, le personnel a aussi reçu quelques chocolats de Pâques accompagnés d'un mot de soutien des bénévoles.

Si aucun cas de Covid-19 n'est à déplorer, le confinement pèse lourd. On ne croise plus ses amis au restaurant ou dans les couloirs, on s'inquiète pour eux, et la famille est loin. Il reste les sorties autour du bâtiment quand il fait beau, et les visites des animateurs, qui prêtent aussi la main aux heures des repas.

La vidéo à roulettes

La première idée, partagée pour l'instant par l'école publique de Nizon, a été de solliciter les enfants pour la réalisation de dessins. En moins de cinq jours, une quinzaine de dessins ont déjà été recueillis. Déposés dans la boîte aux lettres de l'école ou



Marie Rannou, secrétaire des Amis de la Mapa, remet à Leslie Gléonec, animatrice en service civique à l'Ehpad, les dessins des enfants. Sur le dessus de la pile, la forêt enchantée d'Énora !

(PHOTO : OUEST-FRANCE)

adressés par mail à la directrice qui les a imprimés, ils disent en couleurs les pensées bienveillantes et les bisous, mêlant graphisme et petits textes évocateurs de printemps et de

tendresse. L'opération va se prolonger et donnera peut-être lieu à des rencontres, dès que ce sera possible. Les dessins seront affichés aux endroits stratégiques de la Mapa.

Une vidéo mobile a été imaginée, pour ceux qui n'ont pas la télé (ou la regardent trop en ce moment). Sur un chariot à roulettes, une télévision et un lecteur DVD, prêtés par un bénévole, circulent entre les chambres pour proposer une projection de films ou de documentaires. « Avec toutes les précautions nécessaires, nous allons essayer de regrouper trois ou quatre voisins d'étage pour faire une mini-séance de cinéma », imagine Corine, animatrice.

Troisième projet en cours : des débuts d'histoires sont lus par un animateur, et le résident doit embrayer, s'y créer un rôle, broder, bref, faire travailler sa créativité. « Cela demande un effort, nous dit Corine, mais ceux qui se prêtent au jeu sont emballés ! »

Les notes prises par l'animateur seront ensuite mises en forme par les bénévoles des Amis et formeront un livret. Pour finir, on n'oubliera pas le muguet, offert comme chaque année au 1^{er} mai !

Saint-Yvi

La collecte de sang est maintenue

La prochaine collecte de sang à Saint-Yvi se déroulera le lundi 11 mai. Afin de préserver la santé de ses bénévoles, l'Amicale pour le don de sang à Saint-Yvi ne sera exceptionnellement pas partenaire de la collecte, qui sera réalisée directement par l'Établissement français du sang.

Les dons se feront uniquement sur rendez-vous et en respectant les ges-

tes barrières. Il est demandé aux donateurs de venir seuls et de porter un masque tout au long de leur présence. Des solutions hydroalcooliques seront à disposition.

Lundi 11 mai, de 15 h à 19 h. Prendre rendez-vous en ligne sur le site dondesang.efs.sante.fr.

La crise du coronavirus

Crise sanitaire : les maires dans une situation inconfortable

Alors que les élections municipales n'ont pas pu aller à leur terme, les maires se retrouvent face à d'immenses responsabilités, du fait de la crise sanitaire. Une situation qui n'est pas sans créer quelques tensions.

Martin Vaugoude
avec les rédactions locales

● Il y a les maires qui comptaient passer la main et se retrouvent à jouer les prolongations dans un contexte sanitaire inédit. Le cas le plus emblématique étant sans doute celui de Patricia Kerjouan, dont la commune Languidic (56) a vite été en première ligne du fait de sa proximité avec le cluster d'Auray. Et puis, il y a ceux qui, élus au premier tour, piaffent d'impatience de prendre les commandes de leur commune... En perturbant l'organisation des municipales (pas de second tour organisé et pas d'installation des conseils municipaux élus au premier tour), l'épidémie de coronavirus a placé nombre d'élus locaux dans une situation inconfortable.

« D'autant qu'après avoir géré la crise de manière très centralisée, l'État a choisi de transformer les maires en relais de la gestion du déconfinement », observe le politologue rennais Romain Pasquier. Résultat, « des maires battus au premier tour, ou qui n'ont pas été réélus parce

qu'on n'est pas allé au bout du processus électoral, se retrouvent être des rouages essentiels, avec des enjeux de responsabilité majeurs », poursuit-il, appelant le gouvernement à rapidement trouver une solution juridique pour sécuriser les élus.

Situation tendue dans plusieurs communes

Car, de la réouverture des écoles à l'accès au littoral, les sujets épineux ne manquent pas et le niveau de stress tend à augmenter au fil des jours. « La situation est fatigante pour les élus qui n'avaient pas prévu de prolonger, elle est crispante pour ceux qui ont été élus au premier tour et voient leurs adversaires gérer la crise sanitaire », confirme Agnès Le Brun, porte-parole de l'association des maires de France.

Si, globalement, les choses ne se passent pas trop mal, la situation apparaît tendue dans plusieurs communes bretonnes, notamment à Loperhet (29), Callac (22), Monterblanc (56) ou encore à Surzur (56). En Bretagne, le principal point de ten-

sion se situe probablement à Paimpol (22), où le maire sortant, Jean-Yves de Chaisemartin, a été battu au premier tour de 21 voix. Son adversaire, Fanny Chappé, n'a pas pu entrer en fonction. Après en avoir fait partie, elle s'est retirée de la cellule de crise censée gérer la commune. Toujours aux manettes, Jean-Yves de Chaisemartin a déposé un recours et cofondé l'association « 50 millions d'électeurs » qui exige que les deux tours des élections municipales soient rejoués partout quand la situation le permettra. Ambiance...

« Une légitimité » reconquise ?

Difficile de savoir quand et comment s'achèvera le cycle électoral. Mais plus le temps passe, plus les contestations risquent de se multiplier, la crise sanitaire continuant à brouiller les cartes. « Tel maire sortant qui était en difficulté au 15 mars ne le sera peut-être plus fin juin ou fin septembre, car il aura peut-être reconquis une légitimité politique par son investissement lors de la crise sanitaire », note Romain Pasquier.



« La situation (...) est crispante pour ceux qui ont été élus au premier tour et voient leurs adversaires gérer la crise sanitaire. »

**AGNÈS LE BRUN, PORTE-PAROLE
DE L'ASSOCIATION DES MAIRES**

DE FRANCE.

« Les spéculations sur les dates des municipales compliquent la gestion de la crise Covid-19 », estime de son côté Olivier Rouquan, chercheur au Cersa (Centre d'études et de recherche en sciences administratives et politiques). C'est une des raisons pour laquelle l'Association des maires de France appelle à installer au plus vite les conseils municipaux élus au premier tour.

« Le BTP attend de la visibilité » L'autre motif d'inquiétude est la situation de quasi-blocage dans laquelle sont aujourd'hui placées les



La situation, qui s'éternise, devient intenable pour certains maires, non réélus ou forcés de jouer les prolongations, et qui sont (re)devenus, dans leur commune, des rouages essentiels dans la lutte contre le coronavirus.
Photo François Destoc

communes concernant la commande publique. « Or, il faut que l'investissement reprenne. C'est très important pour l'économie locale », souligne Agnès Le Brun. Pour faire avancer les dossiers en cours, des conseils municipaux ont bien été organisés en visioconférence dans plusieurs communes bretonnes. Mais tout le monde convient qu'il faudra rapidement pouvoir dépasser la simple gestion des affaires courantes, à l'heure où des secteurs-clés comme le BTP attendent des garanties et de la visibilité. Le maire de Plouvien (29), Chris-

tian Calvez, qui comptait raccrocher après 37 ans de mandat, a peut-être trouvé la meilleure formule pour qualifier cette drôle de période d'intérim où les maires ne peuvent pas lancer de projets à long terme, mais n'ont jamais eu à prendre seuls autant de décisions rapides. Comme il le soufflait, il y a quelques jours, « l'article 16 de la Constitution de 1958 qui permet au général de Gaulle de proroger l'état d'urgence sans discussion parlementaire, à côté, c'était de la gnognotte ». Il n'est probablement pas le seul à le penser...

« *L'article 16 de la Constitution de 1958 qui permet au général de Gaulle de proroger l'état d'urgence (...), à côté, c'était de la gnognotte* ».

CHRISTIAN CALVEZ
MAIRE DE PLOUVIEN

En Bretagne le 4 mai, à 16 h

COVID-19, la situation

En France le 4 mai, à 20 h

En Europe

au 1^{er} mai à 10 h



*dans le cadre des prises en charge hospitalières. Patients âgés de 48 à 100 ans.

Nombre de cas confirmés



+ 129 personnes ne résidant pas en Bretagne ou dont les départements de résidence ne sont actuellement pas encore connus.

853
retours à domicile
+ 26 en 72 h

Source : ARS

25 548
patients hospitalisés
dont 5 096 en réanimation

267 de moins en une journée
(123 de moins en réa.)

131 863
cas confirmés

576 de plus en une journée

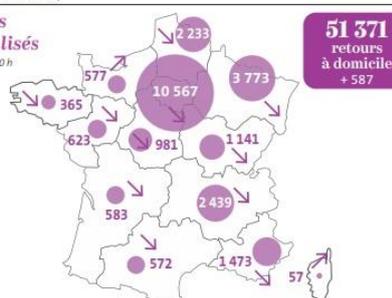
25 201
décès dus au virus
dont 15 826 à l'hôpital

306 de plus en une journée

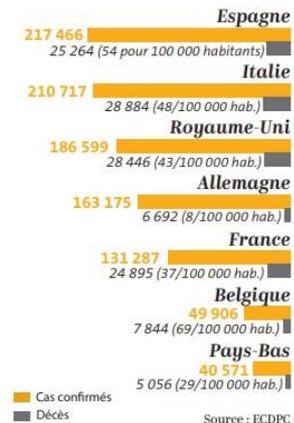
Patients hospitalisés
Au 4 mai, à 20 h

Au 4 mai, à 20 h

↗ Hausse
↘ Baisse



51 371
retours à domicile
+ 587



Source : ECDC

FRANCE

Le télétravail, oui, « mais pas 18 heures par jour ! »

« Il y a aujourd'hui 5 millions de Français qui travaillent en télétravail, et dans le contexte de déconfinement progressif, c'est important qu'ils continuent à télétravailler (...) », a affirmé, lundi, Muriel Pénicaud sur Franceinfo. Cependant, pour prévenir des abus du management, une entreprise doit définir, via « une charte » ou « un accord » avec les syndicats, « un mode d'emploi du télétravail » qui prévoit notamment « les heures de déconnexion », a souligné la ministre du Travail. « Le télétravail ne peut pas être la disponibilité jour et nuit, 18 heures par jour, sept jours sur sept. On ne peut pas rester pendu à son téléphone ou à son ordinateur tout le temps. C'est une source de surmenage, de stress », a-t-elle reconnu. La ministre s'est dite favorable à l'ouverture d'une négociation nationale entre partenaires sociaux sur ce thème, comme l'ont évoqué les syndicats ces derniers jours, mais à condition qu'elle soit rapide.

FRANCE

Le Sénat rejette le plan de déconfinement du gouvernement

Le Sénat, à majorité de droite, n'a pas validé, lundi, la stratégie de déconfinement du gouvernement à 89 voix contre 81 et 174 abstentions, avec une abstention « massive » des élus LR et un vote contre des groupes socialiste et communiste. Présenté par le Premier ministre, ce plan avait été approuvé par l'Assemblée nationale mardi dernier par 368 voix contre 100 et 103 abstentions. Ces deux votes, en application de l'article 50-1 de la Constitution, ont surtout une valeur symbolique et pas d'impact sur le lancement du déconfinement, prévu à partir du 11 mai.

La chaîne de production de l'usine McBride à Rosporden a dû être modifiée pour fabriquer des produits hydroalcooliques.
Photo McBride



McBride : « Nous avons cherché comment être utiles à la société »

La Région Bretagne avait commandé fin mars, grâce à l'appui financier de l'Union européenne, 700 000 flacons de gel hydroalcoolique à l'entreprise McBride de Rosporden. Ils commencent à être livrés dans les 59 intercommunalités bretonnes. Entretien avec Marc Marot, directeur général chez McBride Aérosols Business Unit.

Lannig Stervinou

Ça y est, les 700 000 flacons de gel hydroalcoolique ont été livrés, pourquoi avoir décidé de réorienter votre production ?

Lorsque la pandémie commençait à être visible en Chine, nous nous doutions que ça allait devenir sérieux. Nous avons mis en place les mesures barrières sur notre site dès le 17 février. En augmentant les mesures, nous avons pu protéger nos employés et maintenir la production. C'est une première chose. Ensuite, nous avons cherché comment être utiles à la société et nous avons donc décidé de nous lancer dans la production de gel hydroalcoolique.

Tout votre personnel est au travail ?
145 salariés, soit 90 % du personnel, sont présents. Certains sont

arrêtés pour garde d'enfants ou parce qu'ils ont une santé plus fragile. À partir de là, nous avons eu, le 18 mars, entre les mains, le décret dérogatoire autorisant une activité de production de solutions hydroalcooliques.

Mais ce n'est pas du tout ce que vous produisiez avant ?

C'est quelque chose qui nous trotte dans la tête mais pour obtenir des autorisations pour ce type de production c'est assez long. Nous fabriquons des produits d'hygiène, d'entretien, des cosmétiques, sous format aérosol. Le 19 mars, nous avons regardé, avec l'équipe, ce qu'on pouvait faire de ce décret et, finalement, on s'est dit qu'on avait peut-être des choses à proposer.

Vous aviez déjà les machines ou vous avez dû investir ?

Nous avons dû investir pour modifier certains équipements dans un délai très court pour pouvoir être rapidement opérationnel.

Les « kits de reprise » que vous proposez ne sont pas uniquement composés de gel hydroalcoolique, n'est-ce pas ?

Effectivement, on parle en général de 700 000 flacons de gel hydroalcoolique mais, en réalité, il y a une partie qui est du spray désinfectant et l'autre, un désinfectant surface. Trois éléments complémentaires pour que les gens puissent reprendre le travail. L'avantage de nos produits, c'est qu'ils ne sont jamais en contact avec l'air extérieur. L'alcool, qui est donc l'actif principal, n'est jamais altéré. Ils possèdent ainsi une capacité désinfectante maximale. C'est le même principe qu'avec le gel de rasage. D'une simple pression, vous pouvez mettre la dose souhaitée. Le spray désinfectant de surface permet, lui, de nettoyer son poste de travail quand on arrive le matin.

Vous préconisez ce que l'on appelle le format « nomade », pourquoi ?

Il peut se mettre dans la poche, le sac à main. À tout moment vous l'avez sous la main. Ce n'est pas comme les pompes qu'on met sur les bureaux.

Elles me font penser à ce dicton sur une oasis où tout le monde vient boire et ainsi polluer le puits. Il est important de se doter de son moyen de protection individuel. Sur nos produits, il y a un endroit où on peut marquer son nom. Pour les enfants, c'est pratique.

Réorienter sa production en période de crise est un bon moyen de maintenir l'économie de l'entreprise, éviter la faillite, c'est ça ?

Cette activité permet de compenser les produits pour lesquels nous avons moins de demandes. Ce n'est pas tirer parti de la crise, c'est d'abord se dire : qu'est-ce qu'on peut faire pour aider à cette lutte contre le Covid. Mais c'est aussi, effectivement, économique et social. Avec le maintien de l'activité, en respectant évidemment les protocoles de gestes barrières, ça permet à des gens de continuer à travailler.

Une fois cette commande livrée à la Région, vous avez d'autres clients ?

Oui, nos clients sont principalement les acteurs de la grande distribution. Nous les avons contactés pour proposer nos produits pour leur personnel. Que chaque employé, de manière individuelle, ait ces produits sur lui. Chaque enseigne, en fonction de ses besoins, nous passe commande.

Mais, pour l'instant vous vendez sans marque, une association avec une marque, ou même sa création, est-elle envisagée ?

C'est quelque chose auquel nous réfléchissons effectivement, mais nous y allons par étapes.

CONCARNEAU

Le Comité de défense de l'hôpital demande la réouverture des urgences

● À l'approche du 11 mai, date retenue pour le déconfinement, le Comité de défense de l'hôpital de Concarneau souhaite que le service des urgences à Concarneau retrouve sa situation d'avant la crise.

« À Concarneau, le service des urgences a été fermé "temporairement" pour renforcer les services de Quimper afin de faire face à la pandémie, rappelle le comité. Il doit donc être rouvert comme promis par le directeur de l'hôpital de Quimper. Dans le cas contraire, nous devons en conclure que la crise sanitaire aura été le prétexte idéal pour fermer les urgences de Concarneau, prétexte attendu depuis bien longtemps par les instances dirigeantes », affirme le comité.

« Une absence de réouverture des urgences mettrait la population de Concarneau et celle de l'agglomération de communes en zone blanche. Les temps d'intervention seraient rallongés du fait du regroupement du Smur à Quimper. Ce délai supplémentaire entraînant, chacun le sait, une perte de chance réelle pour les personnes atteintes de patholo-

gies graves de type AVC ou infarctus ». Pour le Comité de défense de l'hôpital, « la pandémie a mis en évidence à la fois l'état actuel de délabrement de notre système de santé et la nécessité impérieuse de le doter de moyens suffisants en personnel, matériel, lits et services pour répondre aux besoins de la population. Il faut dans cette optique s'attacher particulièrement à l'équipement nécessaire des hôpitaux de proximité - comme ceux de Concarneau et Douarnenez - pour soulager les gros sites hospitaliers saturés ».

Un hommage aux soignants

Le comité assure qu'il « continuera à se battre pour un service d'urgences 24 h/24 et doté d'un scanner, aujourd'hui outil indispensable de diagnostic ».

Enfin, « le Comité de défense de Concarneau tient à rendre hommage à tous les personnels hospitaliers pour leur travail durant cette période particulièrement difficile et dangereuse mais aussi pour le travail fourni toute l'année dans des conditions de plus en plus difficiles ».

SAINT-YVI ● Collecte de sang lundi

Compte tenu de la situation sanitaire mais aussi de l'âge des bénévoles et afin de protéger ceux-ci, Jean-Yves Lucas, président de l'amicale des donneurs de sang, a pris la décision, en concertation avec le conseil d'administration, de ne pas être partenaire de l'EFS exceptionnellement pour la collecte prévue le 11 mai. Celle-ci sera organisée uniquement par l'EFS Quimper mais, bien entendu, les donneurs sont attendus nombreux à la collecte en prenant obligatoirement rendez-vous sur le site donde-sang.efs.sante.fr. La collecte se déroulera à la maison des associations, de 15 h à 19 h, en respectant les mesures barrières.

Une rentrée progressive dans les écoles publiques à partir du 14 mai

● « Personnellement, j'aurais préféré une rentrée en septembre, telle que préconisée par le conseil scientifique. Mais les parents vont reprendre le travail et nous nous devons d'accueillir les enfants à l'école », a indiqué le maire, Olivier Bellec. Une réunion entre la municipalité, les enseignants et directeurs, et l'inspection académique, a permis d'élaborer une stratégie de reprise progressive et sécurisée, suite au souhait de 70 % des familles de reprendre l'école. Ce projet a été présenté, lundi, aux conseils des écoles publiques René-Daniel et Marc-Bourhis. La rentrée se fera à partir du 14 mai, avec au maximum quinze élèves par classe, sur la base du volontariat. Les 14 et 15 mai, pour les CP et les CM2, à partir du 18 mai, pour les CE1 et CM1, et du 25 mai pour les GS et CE2. « Le protocole est trop strict pour avoir tous les élèves en même temps. Leur sécurité et celle du personnel enseignant et périscolaire est notre priorité », souligne Olivier Bellec.

« Le risque zéro n'existe pas »

« Nous ferons le maximum, mais le virus est là et le risque zéro n'existe pas. En tant que maire, je ne peux rien garantir en la matière. Il faut que la responsabilité soit partagée entre la municipalité, les enseignants et les familles, que l'indulgence et la confiance règnent. J'ai aussi bien conscience que cela ne va pas être drôle pour les enfants, qui ne devront jamais se croiser entre niveaux. À leur arrivée, ils se nettoieront les mains au gel hydroalcoolique fourni,

avant de gagner leurs classes... », précise Olivier Bellec. Au restaurant scolaire, le personnel fournira un repas à chaque enfant le midi, « c'est une question d'égalité », assure le maire. Plusieurs services seront organisés avec une désinfection des locaux entre chacun d'eux. « Je salue l'engagement de tous, personnel et enseignants. Mais si, pour une raison quelconque, nous observons qu'il y a trop de risques pour les enfants, je me réserve la possibilité de tout arrêter... », conclut Olivier Bellec.



TRÉGUNC ● Collecte de sang en toute sécurité jeudi au Sterenn



Une collecte de sang est organisée, jeudi, au Sterenn, de 8 h 30 à 12 h 30. Un déplacement autorisé car les dons sont vitaux et

indispensables pour soigner les patients. Les personnes qui souhaitent se rendre sur un lieu de collecte fixe ou mobile doivent obligatoirement prendre rendez-vous soit sur le site dondesang.efs.sante.fr, rubrique « Rdv en ligne », ou sur l'application « don de sang ». Afin d'accueillir les donateurs dans le respect des mesures de sécurité, il leur est demandé de ne pas se présenter s'ils présentent des symptômes grippaux, de respecter les gestes barrières, ainsi que les consignes transmises sur place, et de ne pas venir accompagné de personnes qui ne donnent pas leur sang. La section locale des donateurs et l'EFS rappellent que les dons doivent continuer durant toute la période de confinement. Six cents dons de sang sont nécessaires chaque jour en Bretagne et 10 000 en France. Pour donner, il faut être âgé de 18 à 70 ans et peser au moins 50 kg. Se munir d'une pièce d'identité pour un premier don.

TOURC'H

La distribution des masques grand public va bientôt commencer

● Même si les pouvoirs publics ont annoncé que les masques grand public devraient bientôt être disponibles auprès des enseignes de la grande distribution, ou d'autres fournisseurs comme les buralistes, les neuf maires des communes de CCA se sont coordonnés pour passer commande de 50 000 masques, dont plus d'un millier pour la commune de Tourc'h. Ils seront distribués au sein de la commune à raison d'un masque par habitant, mais ne seront pas tous disponibles dès le 11 mai en raison de la forte tension sur le marché des masques en tissu, des délais de fabrication et, par conséquent, les livraisons seront échelonnées dans le temps.

Pour ces masques « grand public », les maires ont souhaité privilégier les critères d'efficacité en filtration et de nombre de lavages et enfin de délai de fourniture et de livraison.

50 000 masques commandés

Sur les 50 000 masques commandés, 25 000 seront produits chez Guy-Cotten qui s'est adaptée pour fabriquer des masques labellisés. Les modalités de distribution de ces masques seront présentées par la mairie, dès que la commande de CCA sera réceptionnée.

De plus, il y a quelques semaines, la municipalité avait lancé un appel aux dons de tissus et d'élastiques pour permettre à des particuliers de

fabriquer des masques en préconisant la norme Afnor pour s'assurer d'une bonne efficacité des masques. Cet appel a été entendu et plusieurs particuliers ont fabriqué des masques dont certains ont été remis à la mairie. Ils seront distribués, à raison d'un masque par personne, en cas de nécessité, dans l'attente des masques commandés par CCA. « Un élan de générosité et de solidarité au sein de la commune », remercie la mairie qui invite les couturières ou couturiers de la commune disposant encore de masques « grand public », à se faire connaître, pour répondre, à de nouveaux éventuels besoins de la population.